

الإمام
عبدالله بن عباس

Exégèse [Tafsir] : « Et les gens du Feu crieront aux gens du Paradis : “Déversez sur nous de l'eau, ou de ce qu'Allah vous a attribué.” » ; Sourate 7 [Al-A'raf], Verset 50

Par l'Imâm 'Abdu l-Lâh Ibn 'Abbâs

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Verset :

« **50. Et les gens du Feu crieront aux gens du Paradis : “Déversez sur nous de l'eau, ou de ce qu'Allah vous a attribué.” “Ils répondront : Allah les a interdits aux mécréants”.** »

51. Ceux-ci prenaient leur religion comme distraction et jeu, et la vie d'ici-bas les trompait. Aujourd'hui, Nous les oublierons comme ils ont oublié la rencontre de leur jour que voici, et parce qu'ils reniaient Nos enseignements. »

[Sourate 7, Verset 50-51]

Commentaire :

‘Abdu Llâh Ibn Al ‘Abbâs -qu'Allâh l'agrée ainsi que son père- a dit :

« **L'homme appellera son frère ou son père en ces termes : « Je brûle ! Verse de l'eau sur moi ! »** »¹

Et il sera dit à son frère ou à son père [suivant celui qui fut interpellé] :
« **Réponds-lui.** »,

Ils répondront alors : « **En vérité, Allâh a interdit cela aux mécréants.** »²

Lorsqu'ils étaient appelés à la foi, ils se moquaient de ceux qui les y appelaient et s'en gaussaient, en étant ainsi abusés par Allâh Lui-Même. »

¹ L'Imâm Al-Ghazâlî -qu'Allâh ta'ala lui fasse miséricorde- a dit : « **Ne crois donc pas être en sûreté lors de ton passage du fond de la maison terrestre au fond de l'abîme du Feu. — On raconte qu'Al-Hasan al-Basrî -qu'Allah lui fasse Miséricorde- a demandé un jour un verre d'eau fraîche; lorsqu'il eut saisi le verre, il perdit connaissance et le verre tomba. Ranimé, on lui dit : « Qu'as-tu ô Abû Sa'îd? » Il répondit : « Je me suis rappelé le désir des habitants de l'Enfer lorsqu'ils crient à ceux du Paradis : « **Répanchez sur nous un peu d'eau, ou un peu de vos joies célestes!** ». » » [Source : Lettre au disciple, page 6 de notre livre]**

² D'autre moufasirine ont dit : « **Les habitants de l'Enfer demanderont aux gens du paradis à manger et à boire et ceux-ci leur répondront qu'Allâh a interdit l'eau et la nourriture à ceux qui auront rejeté la doctrine de Son Unicité et démenti Ses Envoyés durant la vie d'ici-bas.** »